

Séance du Conseil municipal du 28 mars 2024

Date de la convocation du Conseil municipal : 22 mars 2024
Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 27
Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 27 (dont 8 pouvoirs)

L'an deux-mille vingt-quatre et le vingt-huit mars, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Marcy l'Etoile, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Loïc COMMUN, Maire.

19 Membres présents :

COMMUN	LAGRANGE	DAUPHIN-GUTIERREZ	JASSERAND
SEDDAS	KOUZOUPIS	DORVEAUX	GARABED
DONZELOT		EYNARD	SEGUIN
MARILLIER			DELORME
	MICHAUX		MAITRE
		BARRAL	PATOUILLARD
	MOULARD	BEGUE	

08 Membres absents excusés :

COUVRAT	MARIE-BROUILLY	GIRIN	HODZIC
SOUGH	MANTOUX	DOUCET	RIVET

08 Pouvoirs :

COUVRAT	Donne pouvoir à	COMMUN
MARIE-BROUILLY	Donne pouvoir à	DONZELOT
GIRIN	Donne pouvoir à	DAUPHIN-GUTIERREZ
HODZIC	Donne pouvoir à	EYNARD
SOUGH	Donne pouvoir à	PATOUILLARD
MANTOUX	Donne pouvoir à	BARRAL
DOUCET	Donne pouvoir à	MAITRE
RIVET	Donne pouvoir à	DELORME

Délibération n° 20240328-010/ 7.5.3

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION ALUMNI AVICENNE ETUDIANTS EN SANTE - LYON SUD

La Commune de MARCY-L'ETOILE a été destinataire d'une demande subvention exceptionnelle de la part l'association étudiante, à but non lucrative, ALUMNI Avicenne étudiants en santé – LYON Sud. Cette demande est parvenue le 15 février 2024. Compte tenu du calendrier elle est présentée en conseil ce 28 mars 2024.

Parmi ses nombreuses actions et à titre d'exemple, l'association organise une course solidaire au profit de l'association « Vaincre la Mucoviscidose » le 24 mars 2024 au parc LACROIX-LAVAL. A l'issue de cette course tous les dons seront reversés à l'association dans le but d'améliorer les conditions de soins des malades et de continuer les recherches sur le traitement de la maladie.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE MARCY L'ETOILE



Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le 
ID : 069-216901272-20240328-20240328_010-DE

En contrepartie de l'aide apportée pour les différentes actions organisées, l'association assure une visibilité de la commune lors de ces événements.

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres,

- **APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle de 200 € à l'association ALUMNI Avicenne étudiants en santé – LYON Sud.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Loïc COMMUN.




Le secrétaire de séance,
Edwige PATOUILLARD

Délibération n°20240328-010 du 28/03/2024
Signataire : Loïc COMMUN, Maire
Télétransmis en Préfecture le 05/04/2024
Mis en ligne sur le site Internet de la commune le 05/04/2024